

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3067

14 décembre 2011

SOMMAIRE

Abakus Service S.A.	147204	Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l. .	147211
AB Cinéma S.à r.l.	147203	Investment and Tecnologi S.A.	147187
AB Services S.A.	147203	JCF III Europe S. à r.l.	147170
Acobel International S.A.	147204	MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Fami- lial, SPF	147203
Acobel International S.A.	147205	Mon S.A.	147186
Acobel International S.A.	147210	Moraine Finance Sàrl	147185
Acobel International S.A.	147210	mpool consulting S.à.r.l.	147201
Acobel International S.A.	147213	Multi Manager Access II	147186
Actalis S.à.r.l.	147214	New NIBC II Luxembourg	147187
ActualSales Group S.A.	147210	OPS S.à r.l.	147187
Alima Gare S.à.r.l. et Cie	147202	Opus Investments Manager S.à r.l.	147187
All Consulting Europe S.A.	147186	Opus Investments SICAV-SIF	147186
All In One Technologies S.A.	147201	Ourakan International S.A.	147214
Alpstar Capital Europe S.C.A.	147201	Prelor Participations S.à r.l.	147198
Am Bureck S.à.r.l.	147214	Prelor S.A.	147198
Antin Infrastructure Luxembourg V	147202	Promidée S.A.	147216
AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c.	147215	PS Consulting S.A.	147199
Aqualux GmbH	147216	P.W.S. S.A.	147194
Arc Advisory Company S.A.	147216	RPM S.à.r.l.	147199
ArcelorMittal Commercial Sections S.A.	147202	Scarla Watt Environnement S.à r.l.	147188
Aroc S.A.	147203	S.C.I. Doux Rêves	147199
Atelier Métallique DOSTERT Contern S.à r.l.	147202	Signet Investments S.A.	147185
Cartainvest II S.A.	147199	Sorille S.A.	147187
CEP III Investment 17 S.à r.l.	147211	Sungear Sicav	147183
Clear Sky	147216	Topstory Finance S.A. - SPF	147200
Console S.à r.l.	147214	Vap International S.A.	147205
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.	147205	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	147177
GB Aero Holding S.à r.l.	147194	Vion Luxembourg S.à r.l.	147190
Henley Investissements S.A.	147199	WP IX LuxCo I S.à r.l.	147204
Horizon French Property Partnership I S.C.A.	147200	YGIP-ASIA PAC S.à r.l.	147200

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

JCF III Europe Holdings L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Cayman trade and companies' register under number WK-48187 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Claire Guilbert, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York on 21 October 2011.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 161027 (the "Company"), incorporated on 13 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 August 2011 number 1788 and whose articles of association have been amended for the last time on 25 August 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring it from its current amount of three million four hundred twenty-nine thousand five hundred thirty euro (EUR 3,429,530) up to an amount of three million four hundred forty-two thousand and thirty euro (EUR 3,442,030) through the creation and issuance of one thousand two hundred fifty (1,250) Class A3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class B3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class C3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class D3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class E3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class F3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class G3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class H3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class I3 Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class J3 Shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the "New Shares").

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declare to subscribe for the newly issued New Shares having an aggregate par value amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new investment share class within the share capital of the Company (the "Investment Share Class 3") which shall relate to "Project Fir" and shall be divided into ten (10) classes of shares named class A3 ordinary shares, class B3 ordinary shares, class C3 ordinary shares, class D3 ordinary shares, class E3 ordinary shares, class F3 ordinary shares, class G3 ordinary shares, class H3 ordinary shares, class I3 ordinary shares, class J3 ordinary shares (the "New Share Classes").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate the New Shares to the New Share Classes within the Investment Share Class 3 as follows:

(a) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A3 Ordinary Shares");

(b) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B3 Ordinary Shares");

(c) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class C3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C3 Ordinary Shares”);

(d) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class D3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D3 Ordinary Shares”);

(e) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class E3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E3 Ordinary Shares”);

(f) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class F3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F3 Ordinary Shares”);

(g) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class G3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G3 Ordinary Shares”);

(h) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class H3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H3 Ordinary Shares”);

(i) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class I3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I3 Ordinary Shares”); and

(j) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class J3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class J3 Ordinary Shares”).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate Project Fir, i.e. the indirect acquisition by the Company of Fidea NV, a Belgian insurance company, through the Company’s direct subsidiary JCF III Fidea Holdings S.à r.l., under the process of formation, to the Investment Share Class 3 of the Company.

Fifth resolution

Consequently to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 and article 11 of the articles of incorporation of the Company which will henceforth be read as follows:

Art. 6.

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at three million four hundred forty-two thousand and thirty euro (EUR 3,442,030) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Shares Class 1 (as defined in article 11 hereafter), one million nine hundred seventeen thousand thirty (1,917,030) shares in the Investment Shares Class 2 (as defined in article 11 hereafter) and twelve thousand five hundred (12,500) shares in the Investment Shares Class 3 (as defined in article 11 hereafter) which consists of the following:

Investment Shares Class 1:

(a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class A1 Ordinary Shares”);

(b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class B1 Ordinary Shares”);

(c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C1 Ordinary Shares”);

(d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D1 Ordinary Shares”);

(e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E1 Ordinary Shares”);

(f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F1 Ordinary Shares”);

(g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G1 Ordinary Shares”);

(h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H1 Ordinary Shares”);

(i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I1 Ordinary Shares”); and

(j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class J1 Ordinary Shares”).

Investment Shares Class 2:

(a) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class A2 Ordinary Shares”);

(b) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class B2 Ordinary Shares”);

(c) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class C2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C2 Ordinary Shares”);

(d) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class D2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D2 Ordinary Shares”);

(e) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class E2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E2 Ordinary Shares”);

(f) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class F2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F2 Ordinary Shares”);

(g) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class G2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G2 Ordinary Shares”);

(h) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class H2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H2 Ordinary Shares”);

(i) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class I2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I2 Ordinary Shares”); and

(j) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class J2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class J2 Ordinary Shares”).

Investment Shares Class 3:

(a) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class A3 Ordinary Shares”);

(b) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class B3 Ordinary Shares”);

(c) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class C3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C3 Ordinary Shares”);

(d) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class D3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D3 Ordinary Shares”);

(e) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class E3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E3 Ordinary Shares”);

(f) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class F3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F3 Ordinary Shares”);

(g) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class G3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G3 Ordinary Shares”);

(h) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class H3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H3 Ordinary Shares”);

(i) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class I3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I3 Ordinary Shares”); and

(j) one thousand two hundred fifty (1,250) shares allocated to the Class J3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class J3 Ordinary Shares”).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a “Class of Shares” and shall be collectively referred to as the “Shares”.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Art. 11. “Each investment share class (an “Investment Share Class”) shall relate to a relevant portfolio of assets constituting an investment (the “Investment”). The Company’s Investment Share Class(es), and allocation of Investment therein, is/are as follows:

The Investment Share Class 1 relates to Project Yellow, i.e. the indirect acquisition by the Company of Compagnie Européenne de Prévoyance (France), through the Company’s direct subsidiary Luxco Holdings CEP II S.à r.l..

The Investment Share Class 2 relates to Project Prince, i.e. the indirect acquisition by the Company of (i) Copacabana Prince Participações S.A. (previously named “Banjul Participações S.A.”), a company incorporated and existing under the laws of Brazil, enrolled with the Brazilian General Taxpayers’ Registry under No. 09.462.850/0001-86 and (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., a limited liability company organized under the laws of Bermuda and (b) BTG Investments, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of Bermuda through the Company direct subsidiary Europa Lux III S.à r.l..

The Investment Share Class 3 relates to Project Fir, i.e. the indirect acquisition by the Company of Fidea NV, a Belgian insurance company, through the Company's direct subsidiary JCF III Fidea Holdings S.à r.l..

The allocation of each Investment to the above Investment Shares Classes shall be irrevocable and shall be made by a decision of the shareholders of the Company in accordance with Section D of the present articles of incorporation. Each Investment shall be held by the Company exclusively for the benefit of the relevant Investment Shares Class. Any and all distributions, dividends, redemptions of capital or other receipts from the Investment shall accrue exclusively to the Investment Shares Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Investment Shares Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Shares other than the Investment Shares Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

The net asset value of the issued Shares of any Investment Shares Class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying Investment less the liabilities relating to such Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Investment Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable (the "NAV").

In case of cancellation or redemption of an Investment Shares Class (or part thereof consisting of one or several Classes of Shares), the consideration paid to the holders of Shares comprising the Investment Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares of the relevant Investment Share Class being so cancelled or redeemed."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

DEED

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JCF III Europe Holdings L.P., une société constituée et existant sous la forme d'un limited partnership selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Iles Cayman, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Caymans sous le numéro WK-48187 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Mlle Claire Guilbert, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 21 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2349 Luxembourg, grand-duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161027 (la «Société»), constituée en date du 13 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 août 2011 numéro 1788 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 août 2011 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) pour le faire passer d'un montant de trois million quatre cent vingt-neuf mille cinq cent trente euro (EUR 3.429.530) à un montant de trois million quatre cent quarante deux mille trente euro (EUR 3.442.030) par l'émission de

mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe A3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe B3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe C3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe D3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe E3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe F3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe G3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe H3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe I3, de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe J3, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription – Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur totale de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) et les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) à être alloué au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique à un prix de souscription total de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) alloué entièrement au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales d'investissement au sein du capital social (la «Classe de Parts Sociales d'Investissement 3») correspondant au «Project Fir» divisée en dix (10) classes de parts sociales nommées parts sociales ordinaires de classe A3, parts sociales ordinaires de classe B3, des parts sociales ordinaires de classe C3, des parts sociales ordinaires de classe D3, des parts sociales ordinaires de classe E3, des parts sociales ordinaires de classe F3, des parts sociales ordinaires de classe G3, des parts sociales ordinaires de classe H3, des parts sociales ordinaires de classe I3, des parts sociales ordinaires de classe J3 (les «Nouvelles Classes de Parts Sociales»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer les Nouvelles Parts Sociales aux Nouvelles Classes de Parts Sociales à l'intérieur de la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 comme suit:

(a) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»);

(b) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B3»);

(c) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe C3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C3»);

(d) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe D3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D3»);

(e) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe E3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E3»);

(f) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe F3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F3»);

(g) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe G3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G3»);

(h) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe H3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H3»);

(i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe I3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I3»); et

(j) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe J3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J3»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter le Project Fir, c.à.d. l'acquisition indirecte par la Société de Fidea NV, une compagnie d'assurance belge, à travers la filiale directe de la Société JCF III Fidea Holdings S.à r.l., en cours de formation, à la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 et l'article 11 des statuts de la Société, qui se liront désormais comme suit:

Art. 6.

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois million quatre cent quarante deux mille trente euro (EUR 3.442.030) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cent (1.512.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), un million neuf cent dix sept mille trente (1,917,030) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous) et de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous) de la manière suivante:

Classe de Parts Sociales d'Investissement 1:

(a) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»)

(b) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»)

(c) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»)

(d) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»)

(e) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) des Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»)

(f) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»)

(g) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»)

(h) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H1»)

(i) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I1»)

(j) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J1»)

Classe des Parts Sociales d'Investissement 2:

(a) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2»).

(b) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe B2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B2»);

(c) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C2»);

(d) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe D2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D2»);

(e) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe E2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E2»);

(f) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe F2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F2»);

(g) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe G2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G2»);

(h) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe H2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H2»);

(i) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe I2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I2»); et

(j) cent quatre-vingt onze mille sept cents trois (191,703) Parts Sociales Ordinaires de Classe J2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J2»).

Classe des Parts Sociales d'Investissement 3:

(k) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»);

(l) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B3»);

(m) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C3»);

(n) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D3»);

(o) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe E3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E3»);

(p) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F3»);

(q) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G3»);

(r) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H3»);

(s) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I3»); et

(t) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J3 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J3»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les «Classes de Parts Sociales» et collectivement les «Parts Sociales».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.»

Art. 11.

« **Art. 11.** Chaque classe de parts sociales d'investissement (une «Classe de Parts Sociales d'Investissement») devra se rapporter à un portefeuille pertinent d'actifs constituant un investissement (l'«Investissement»). La/les Classe(s) de Parts Sociales d'Investissement de la Société, et les allocations des Investissements y relatifs se composent comme suit:

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 se rapporte au Project Yellow, c.à.d l'acquisition indirecte par la Société de la Compagnie Européenne de Prévoyance (France) par Luxco Holdings CEP II S.à r.l. qui est la filiale directe de la Société.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 se rapporte au Project Prince, c.à.d. l'acquisition indirecte par la Société de (i) Copacabana Prince Participações S.A. (previously named «Banjul Participações S.A.»), une société constituée et existant sous les lois du Brésil, enregistrée auprès du registre «Brazilian General Taxpayers Registry» sous le numéro 09.462.850/0001-86 et (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Bermudes et (b) BTG Investments, L.P., une «exempted limited partnership» constituée sous les lois des Bermudes, à travers la filiale directe de la Société Europa Lux III S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 se rapporte au Project Fir, c.à.d. l'acquisition indirecte par la Société de Fidea NV, une compagnie d'assurance belge, à travers la filiale directe de la Société JCF III Fidea Holdings S.à r.l. à la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 de la Société.

L'affectation de chaque Investissement aux Classes de Parts Sociales d'Investissement ci-dessus sera irrévocable et devra être prise sur le fondement d'une décision des associés de la Société conformément à la Section D des présents statuts. Chaque Investissement devra être détenu par la Société exclusivement pour le compte de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente, après une déduction des charges de la Société calculée au pro rata pour la Classe de Parts Sociales d'Investissement et les dépenses encourues en relation à l'Investissement, et aucun des détenteurs de Parts Sociales autres que celles issues de la Classe de Parts Sociales d'Investissement sera éligible à la perception des recettes de cette distribution, dividende, rachat de capital social ou autre reçus, déclarés ou payés.

La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales émises de toute Classe de Parts Sociales d'Investissement sera exprimée en une valeur par Part Sociale et sera déterminée par rapport à un quelconque jour d'évaluation par la division de la valeur de l'actif net de l'Investissement correspondant, à la valeur de marché de l'Investissement sous-jacent moins les obligations relatives à cet Investissement et les obligations générales et les dépenses de la Société au prorata par part sociale à la fermeture du jour ouvrable, par le nombre de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente alors restante à la fermeture de ce jour ouvrable, en conformité aux règles que le conseil de gérance de la Société estimera juste et équitable (la «VNI»).

Dans le cas d'une annulation ou d'un rachat d'une Classe de Parts Sociales d'Investissement (ou une partie de cette dernière consistant en une ou plusieurs Classes de Parts Sociales), la contrepartie payée aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales sera la VNI de l'Investissement, ou de la proportion de l'Investissement

correspondant à la proportion des parts sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales en question faisant l'Objet d'une annulation ou d'un rachat.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guilbert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153753/408.

(110179143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.863.798,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.000, with a share capital of thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.003, with a share capital of thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

4. Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.004, with a share capital of thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal, and

5. Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.008, with a share capital of thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the Shareholders) of VCP VII Luxco 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 11 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2854 dated 29 December 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.876 (the Company). The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on 29 July 2011, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of ten million one hundred seventyseven thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 10,177,164.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thirty-four million six hundred eighty-six thousand six hundred thirty-four Euro (EUR 134,686,634.-), to one hundred forty-four million eight hundred sixtythree thousand seven hundred ninety-eight Euro (EUR 144,863,798.-) represented by thirtythree million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class A Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class B Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class C Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class D Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class E Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class F Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class G Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class H Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class I Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class J Shares, and twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

2. To issue one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class E Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class F Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class G Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class H Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class I Shares, and one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

3. To accept the subscription of one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninetyfour (1,696,194) Class E Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class F Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class G Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class H Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class I Shares, and one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975 by a contribution in cash of a total amount of ten million one hundred seventy-seven thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 10,177,164.-).

4. To amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions

First resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of ten million one hundred seventy-seven thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 10,177,164.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thirty-four million six hundred eighty-six thousand six hundred thirty-four Euro (EUR 134,686,634.-), to one hundred forty-four million eight hundred sixty-three thousand seven hundred ninety-eight Euro (EUR 144,863,798.-) represented by thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class A Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627)

Class B Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class C Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class D Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class E Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class F Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class G Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class H Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class I Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class J Shares, and twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to issue one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class E Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class F Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class G Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class H Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class I Shares, and one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

Third resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

Vision Capital Partners VII LP, represented as stated above, declares to subscribe for one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class E Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class F Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class G Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class H Shares, one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class I Shares, and one million six hundred ninety-six thousand one hundred ninety-four (1,696,194) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash of a total amount of ten million one hundred seventy-seven thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 10,177,164.-).

The amount of ten million one hundred seventy-seven thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 10,177,164.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who hereby expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **6.1.** The share capital of the Company is set at one hundred forty-four million eight hundred sixty-three thousand seven hundred ninety-eight Euro (EUR 144,863,798.-) represented by thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class A Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class B Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class C Shares, thirty-three million five hundred ninety-one thousand six hundred twenty-seven (33,591,627) Class D Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class E Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class F Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class G Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class H Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class I Shares, one million seven hundred forty-seven thousand four hundred sixty-five (1,747,465) Class J Shares, and twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up, and each class of Tracker Shares shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme):

- the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares (the Class A-D Shares), shall together track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class A shares, class B shares, class C shares and class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued from time to time by its subsidiary, namely Bormioli Rocco Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.565 (Bermuda SA);

- the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (the Class E-J Shares) shall together track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued from time to time by Bermuda SA; and

- the Ordinary Shares shall track any other profits or returns that are not tracked by the Class A-D Shares and the Class E-J Shares.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euro (€ 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt septembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Vision Capital Partners VII LP, un limited partnership constitué sous les lois de Guernesey, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, enregistré avec le Register of Limited Partnerships de l'île de Guernesey sous le numéro 975,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.000, dont le capital social s'élève à trente-trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 33.604.127,-),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.003, dont le capital social s'élève à trente trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 33.604.127,-),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.004, dont le capital social s'élève à trente trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 33.604.127,-),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5. Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.008, dont le capital social s'élève à trente trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 33.604.127,-),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les Associés) de VCP VII Luxco 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 11 octobre 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2854 du 29 décembre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.876 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernières fois suivant acte du notaire instrumentant du 29 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu avoir été pleinement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions cent soixantedix-sept mille cent soixante-quatre euros (EUR 10.177.164,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de cent trente-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille six cent trentequatre euros (EUR 134.686.634,-) à cent quarante-quatre millions huit cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 144.863.798,-) représenté par trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe A, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe B, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe C, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe D, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe E, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe F, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe G, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe H, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe I, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe J et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

2. Emission d'un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe E, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe F, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe G, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe H, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe I et un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

3. Acceptation de la souscription d'un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe E, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe F, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe G, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe H, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe I et un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par Vision Capital Partners VII LP, un limited partnership constitué sous les lois de Guernesey, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, enregistré avec le Register of Limited Partnerships de l'île de Guernesey sous le numéro 975 par un apport en numéraire d'un montant total de dix millions cent soixante-dix-sept mille cent soixante-quatre euros (EUR 10.177.164,-).

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée aux points 1 à 3.

5. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions cent soixante-dix-sept mille cent soixante-quatre euros (EUR 10.177.164,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de cent trente-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille six cent trente-quatre euros (EUR 134.686.634,-) à cent quarante-quatre millions huit cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 144.863.798,-) représenté par trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe A, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe B, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe C, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe D, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe E, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe F, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe G, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe H, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe I, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe J et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'émettre un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe E, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze

(1.696.194) Parts Sociales de Classe F, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe G, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe H, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe I et un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Vision Capital Partners VII LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe E, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe F, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe G, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe H, un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe I et un million six cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-quatorze (1.696.194) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant total de dix millions cent soixante-dix-sept mille cent soixante-quatre euros (EUR 10.177.164,-).

Le montant de dix millions cent soixante-dix-sept mille cent soixante-quatre euros (EUR 10.177.164,-) est à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui déclare le reconnaître expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-quatre millions huit cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 144.863.798,-) représenté par trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe A, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe B, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe C, trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (33.591.627) Parts Sociales de Classe D, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe E, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe F, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe G, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe H, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe I, un million sept cent quarante-sept mille quatre cent soixante-cinq (1.747.465) Parts Sociales de Classe J et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, et chacune des Parts Sociales Traçantes tracera la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs particuliers de la Société conformément au plan de parts sociales traçantes suivant (le Plan de Parts Sociales Traçantes):

- Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D (les Parts Sociales des Classes A à D) traceront ensemble la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, émises dans le temps par sa filiale, soit Bormioli Rocco Holdings S.A., une société anonyme constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.565 (Bermuda S.A.);

- Les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J (les Parts Sociales des Classes E à J) traceront ensemble la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de

Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, émises dans le temps par Bermuda S.A.; et

- Les Parts Sociales Ordinaires traceront tous les autres bénéfices et rendements qui ne sont pas tracés par les Parts Sociales des Classe A à D et les Parts Sociales des Classes E à J.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ cinq mille euros (€ 5.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149536/333.

(110173980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.695.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of SUNGEAR SICAV (the "Company"), a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg-Eich, on September 27th, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1915 of October 11th, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, on September 28th, 2010, published in the Mémorial number 2436 of November 11th, 2010.

The meeting was opened with Mrs Christelle Vaudémont, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Mrs. Alexandra Schmitt, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Laetitia Boeuf, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. To Resolve upon the liquidation of the Company.
2. To appoint a liquidator (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.
3. To give discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties.
4. Miscellaneous.

B. All the shareholders being registered, the meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting to the shareholders on September 2011.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. As appeared from the said attendance list, out of 1,468,823.836 shares in issue, 1,467,158.5674 shares are present or duly represented at the Extraordinary General Meeting.

E. Considering that the minimum quorum of fifty (50) percent of the shares present or represented required to validly deliberate on items of the agenda of the extraordinary general meeting has been reached, as detailed in the attendance list, the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

F. The shareholders have adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint KPMG, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, represented by Mr. Eric Collard, as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is authorized to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and in particular to contribute the assets of the Company to other companies.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders of the Company in cash or in kind to its willingness.

Third resolution

The meeting resolves to grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandates.

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SUNGEAR SICAV (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1915 du 11 octobre 2006. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, prénommé, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial numéro 2436 du 11 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Vaudémont, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Madame Alexandra Schmitt, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Madame Laetitia Bœuf, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, la Présidente a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

A. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. De décider de la dissolution volontaire de la Société
- 2.- De nommer un liquidateur (le «Liquidateur») et de déterminer ses pouvoirs et rémunérations..
- 3.- De donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats.
- 4.- Divers.

B. Les actionnaires étant tous nominatifs, l'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à tous les actionnaires le septembre 2011.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

D. Il appert de ladite liste de présence que sur les actions en circulation, actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

E. En considérant que le quorum de présence minimum de cinquante (50) pour cent des actions présentes ou représentées requis pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée a été atteint, comme détaillé dans la liste de présence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

F. Les actionnaires ont adopté, par la majorité de plus de deux tiers des votes en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer KPMG, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Monsieur Eric Collard, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier à faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

Signé: C. VAUDEMONT, A. SCHMITT, L. BOEUF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43505. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152219/122.

(110176519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Moraine Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152311/10.

(110176992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.819.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 11.10.2011 in Luxembourg stattfand

Erster Beschluss

Das Ausscheiden von der Inter-Haus Luxembourg S.A. als Administrateur wird angenommen und ihre Entlassung wird mit sofortiger Wirkung bewilligt.

Als neuer Administrateur wurde Herr Marc Liesch, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg am Tage der Gesellschafter Versammlung ernannt.

Ebenso wird die Ausscheidung der Autonome de Revision S.A. als Commissaire aux comptes mit sofortiger Wirkung bewilligt.

Als neuer Commissaire aux comptes wurde die HRT Revision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, am Tage der Gesellschafter Versammlung ernannt.

Die Vollmachten des neu bestellten Administrateur und der neu bestellten Commissaire aux comptes enden mit der Generalversammlung für das Jahr 2011 der Aktionäre die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 9.11.2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011153928/21.

(110179102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Manager Access II

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Benjamin Wacker

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011152313/13.

(110177029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Mon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152316/10.

(110177074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

All Consulting Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.386.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour All Consulting Europe S.A.

Référence de publication: 2011152388/14.

(110177951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Opus Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 154.632.

Par la présente la société State Street Services (Luxembourg) S.A., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Opus Investments Sicav-SIF, R.C.S. Luxembourg B 154.632., de son adresse actuelle: 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg suite à la termination des contrat avec State Street Services (Luxembourg) S.A. au 23 Septembre 2011.

Le 3 Novembre 2011.

Mirko Dietz

Directeur

Référence de publication: 2011152320/13.

(110176583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152318/10.

(110176990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.436.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 09 novembre 2011, la démission de M. Guy KETTMANN du Conseil d'administration en date du 25 février 2011 et la cooptation à cette même date de M. Yannick KANTOR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au Conseil d'administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 09 novembre 2011.

Pour: INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Caroline Felten

Référence de publication: 2011152590/18.

(110177682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Opus Investments Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.629.

Par la présente la société State Street Services (Luxembourg) S.A., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Opus Investments Manager S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 154.629, de son adresse actuelle: 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg suite à la termination du contrat avec State Street Services (Luxembourg) S.A. au 23 Septembre 2011.

Le 3 Novembre 2011.

Mirko Dietz

Directeur

Référence de publication: 2011152319/12.

(110176591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 133.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152321/10.

(110177085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Sorille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 28 octobre 2011

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Peder Fredrikson, administrateur de sociétés, demeurant au Crêt-Chemin du Graboz à CH-1091 Aran et les mandats d'administrateur de catégorie B de

Monsieur François Kaiser, administrateur de sociétés, demeurant au 8, avenue de l'Esplanade à CH-1012 Lausanne et de Monsieur Oern Stuge, administrateur de sociétés, demeurant au 76, chemin de Coulet à CH-1162 St Prex, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011152754/18.

(110177617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Scarla Watt Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 71A, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 164.514.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le trois novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Fabrizio SCARITO, gérant de société, né le 17 avril 1982 à Moyeuivre-Grande (France), demeurant à F-57740 Longeville-lesSt.Avoid, 15 rue des Bénédictins,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise en énergie solaire, la vente et le montage de matériaux en énergie renouvelable, de capteurs solaires, thermiques, photovoltaïques, la maintenance et le dépannage des installations en énergie renouvelable.

Elle a également pour objet l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «SCARLA WATT ENVIRONNEMENT S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Differdange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de centvingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites par Monsieur Fabrizio SCARITO, gérant de société, né le 17 avril 1982 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-57740 Longeville-les-St.Avoid, 15 rue des Bénédictins.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500. €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (1.300.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante requalifiée, se considérant comme dûment convoquées, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrizio SCARITO, gérant de société, né le 17 avril 1982 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-57740 Longeville-les-St.Avoid, 15 rue des Bénédictins.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4510 Oberkorn, 71a, route de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCARITO, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14861. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153919/106.

(110178862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.145.575,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of October, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VION LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.636 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 627 on June 10, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 541 on March 4, 2008.

There appeared

VION BELGIUM NV, a public limited liability company (nameloze vennootschap), incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at 2, Fabriekstraat, B-9470 Denderleeuw, Belgium, registered with the Crossroad Bank for Enterprises under number BE 0447 442 489 (the Shareholder),

hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 14, 2011; and

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company and is duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thirty-three thousand and seventy-five euro (EUR 1,133,075.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten million twelve thousand five hundred euro (EUR 10,012,500.-) represented four hundred thousand five hundred (400,500) ordinary shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to eleven million one hundred fortyfive thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 11,145,575.-) by way of the issuance of forty-five thousand three hundred and twenty-three (45,323) new ordinary shares, with the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above;

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article five of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 2 and 3 above;

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thirty-three thousand and seventy-five euro (EUR 1,133,075.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten million twelve thousand five hundred euro (EUR 10,012,500.-) represented four hundred thousand five hundred (400,500) ordinary shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to eleven million one hundred forty-five thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 11,145,575.-) by way of the issuance of forty-five thousand three hundred and twenty-three (45,323) new ordinary shares, with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to forty-five thousand three hundred and twenty-three (45,323) new ordinary shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay up such shares by (i) the conversion of an aggregate amount of one million one hundred thirty-three thousand and sixty-one euro (EUR 1,133,061.-) out of the Company reserve for the wealth tax (Réserves pour l'impôt sur la fortune – référence 1381 du plan comptable normalisé) (the Reserve) to be allocated in its entirety to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the conversion of an aggregate amount of fourteen euro (EUR 14.-) out of the Company share premium account (compte de prime d'émission) (the Share Premium together with the Reserve, the Contribution) to be allocated in its entirety to the nominal corporate capital account of the Company

The valuation of the Contribution is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated October 1, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Pro Forma Accounts) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

- "- the Contribution is shown on the attached pro forma accounts as per October 1, 2011 (the Pro Forma Accounts);
- VION BELGIUM NV is the sole shareholder of the Company and possesses the power to dispose of the Contribution;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Contribution contributed to the Company as per the attached Pro Forma Accounts is valued at least one million one hundred thirty-three thousand and seventy-five euro (EUR 1,133,075.-) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Contribution contributed to the Company is freely convertible into share capital of the Company by VION BELGIUM NV and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to convert the Contribution into share capital of the Company have been or will be accomplished by VION BELGIUM NV and upon the contribution of the Contribution by VION BELGIUM NV to the Company, the Company will become the full owner of the Contribution."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution of the Contribution to the Company shall be entirely allocated to the corporate capital account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's corporate capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eleven million one hundred forty-five thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 11,145,575.-), represented by four hundred forty-five thousand eight hundred twenty-three (445.823) shares, in registered form, with a par value of twentyfive euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2250.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour d'octobre, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de VION LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.636 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627, le 10 juin 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 541 le 4 mars 2008.

A COMPARU:

VION BELGIUM NV, une société anonyme constituée et régie par les lois de Belgique dont le siège social est établi au 2, Fabriekstraat, B-9470 Denderleeuw, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0447 442 489 (l'Associé),

représentée par Mr Gianpiero SADDI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société et est valablement représenté à la présente assemblée qui est dès lors correctement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cent trente-trois mille soixante-quinze euros (EUR 1.133.075) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 10.012.500) représenté par quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales ordinaires sous forme nominatives, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à onze millions cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 11.145.575) par voie d'émission de quarante-cinq mille trois cent vingt-trois (45.323) nouvelles parts sociales ordinaires, portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que prévu au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article cinq des Statuts afin d'y refléter les modifications adoptés aux points 2 et 3 ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens Loeff Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

6. Divers.

III. L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité des parts sociales de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent trente-trois mille soixante-quinze euros (EUR 1.133.075) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 10.012.500) représenté par quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales ordinaires sous forme nominatives, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à onze millions cent quarante-cinq mille cinq cents euros (EUR 11.145.575) par voie d'émission de quarante-cinq mille trois cent vingt-trois (45.323) nouvelles parts sociales ordinaires, portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Troisième résolution

L'associé décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au quarante-cinq mille trois cent vingt-trois nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer par (i) la conversion d'un montant total d'un million cent trente-trois mille soixante et un euros (EUR 1.133.061) de la réserve pour l'impôt sur la fortune de la Société – référence 1381 du plan comptable normalisé (la Réserve) qui sera affecté intégralement au compte nominal de capital social de la Société, et (ii) la conversion d'un montant total de quatorze euros (EUR 14) du compte de prime d'émission de la Société (la Prime d'Emission, et avec la Réserve, l'Apport) qui sera affecté intégralement au compte nominal de capital social de la Société.

L'Apport est évalué entre autre par (i) les comptes pro forma de la Société datés du 1 octobre 2011 et signés pour approbation par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé et reconnu et approuvé par la gérance de la Société dont le contenu est le suivant:

- VION BELGIUM NV est l'associé unique de la Société et a le droit de disposer de l'Apport;

- Sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg et selon les Comptes Pro Forma joints, l'Apport fait à la Société est évalué à au moins un million cent trente-trois mille soixante-quinze euros (EUR 1.133.075) et depuis la date des Comptes Pro Forma, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- L'Apport fait à la Société est librement convertible en parts sociales de la Société par VION BELGIUM NV et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et

- Toutes les formalités requises pour la conversion de l'Apport en parts sociales de la Société ont été ou seront accomplies par VION BELGIUM NV et dès la réalisation de l'apport de l'Apport par VION BELGIUM NV à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de l'Apport.

Ledit certificat et une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'apport de l'Apport à la Société sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts concernant le capital social de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et décide que ledit article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à onze millions cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 11.145.575), représenté par quatre cent quarante-cinq mille huit cent vingt-trois (445.823) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens Loeff Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.250.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. LAC/2011/48349. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151526/226.

(110176294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

P.W.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152322/10.

(110177078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

GB Aero Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.860.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GB Aero Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.860 (the Company). The Company was incorporated on August 8, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Align Aerospace, Inc. (formerly GB Aero Intermediate Holding, Inc.), a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400,

Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,
hereby represented by Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That GB Aero Intermediate Holding, Inc. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1);

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item

1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of six hundred four thousand one hundred seventy-one Euro and twenty-three cents (EUR 604,171.23) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) an amount of one Euro (EUR 1) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of six hundred four thousand one hundred seventy Euro and twenty-three cents (EUR 604,170.23) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by *inter alia*, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated August 26, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

“- the Sole Shareholder has a receivable against the Company in an aggregate amount of at least sixteen million Euro (EUR 16,000,000) (the Receivable), a portion of which corresponding to an aggregate amount of six hundred four thousand one hundred seventy-one Euro and twenty-three cents (EUR 604,171.23) (the Portion) shall be contributed to the share capital of the Company;

- the Receivable is shown on the attached balance sheet as per August 26, 2011 and booked under item “Subordinated debt / To GB Aero Intermediate Holding, Inc.” (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Portion of the Receivable, is solely entitled to the Portion of the Receivable and possesses the power to dispose of the Portion of the Receivable;

- the Portion of the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least six hundred four thousand one hundred seventy-one Euro and twenty-three cents (EUR 604,171.23) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Portion of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GB Aero Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.860 (la Société). La Société a été constituée le 8 août 2011 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Align Aerospace, Inc. (auparavant GB Aero Intermediate Holding, Inc.), une société constituée de par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Régis Gallio, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que GB Aero Intermediate Holding, Inc. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1);

2. Souscription à et libération de la part sociale nouvellement émise mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement et sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle part sociale dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), et de la libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de six cent quatre mille cent soixante-et-onze euros et vingt-trois cents (EUR 604.171,23) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance). Cet apport en nature est affecté comme suit:

(i) un montant de un euro (EUR 1) est affecté au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de six cent quatre mille cent soixante dix euros et vingt-trois cents (EUR 604.170,23) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature sont constatées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société daté du 26 août 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat atteste essentiellement que:

«- l'Associé Unique a une créance envers la Société d'un montant total d'au moins seize millions d'euros (EUR 16.000.000) (la Créance), une partie de celle-ci correspondant à un montant total de six cent quatre mille cent soixante-et-onze euros et vingt-trois cents (EUR 604.171,23) (la Partie) sera affectée au capital social de la Société;

- la Créance est constatée par le bilan annexé daté du 26 août 2011 et reprise sous point «Subordinated debt / To GB Aero Intermediate Holding, Inc.» (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Partie de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Partie de la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Partie de la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Partie de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à au moins six cent quatre mille cent soixante-et-onze euros et vingt-trois cents (EUR 604.171,23) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Partie de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Partie de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joint aux présentes, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle part sociale émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43516. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011153112/212.

(110178231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Prelor Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4350 Esch-sur-Alzette, 2A, rue Wurth-Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 47.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152325/10.

(110177022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Prelor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4350 Esch-sur-Alzette, 2A, rue Wurth-Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 150.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152326/10.

(110177018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Cartainvest II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.233.

—
Rectificatif de l'extrait déposé le 7 novembre 2011 sous le numéro L110175703

M. Audun Már Gudmundsson, gestionnaire du fonds, né le 17 février 1971 à Reykjavik, Islande, nommé administrateur de la Société par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 4 novembre 2011, demeure professionnellement à 20 Garrick Street, Londres, WC2E 9BT, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour Cartainvest II S.A.

Référence de publication: 2011152424/14.

(110177574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

PS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 149.962.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152329/10.

(110177069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

RPM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 155.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152330/10.

(110177063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

S.C.I. Doux Rêves, Société Civile Particulière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.
R.C.S. Luxembourg E 3.828.

—
Le gérant, Monsieur Thierry DEHEBERT, soussigné, déclare rayer en tant qu'associé de la prédite société Monsieur Pierre Marie Alain Henry DEHEBERT, de son vivant retraité, né à Elisabethville (Congo) le 19 septembre 1931 (i.n. 1931 09 19 139), époux de Madame Monique FRERE, ayant demeuré en dernier lieu à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, décédé à Esch-sur-Alzette le 7 octobre 2008.

Pontpierre, le 18 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152332/12.

(110176558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.132.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011152570/22.

(110177502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Topstory Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.151.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 3 octobre 2011 à 13.30 heures

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de nommer comme Administrateur Délégué Monsieur Joseph DE HAES ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen. L'Administrateur-Délégué peut engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOPSTORY FINANCE S.A. - SPF

Signature

Référence de publication: 2011152336/16.

(110176798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

YGIP-ASIA PAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.765.

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la société tenue en date du 3 novembre 2011*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Aubry Kessel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions gérant de la Société avec effet au 24 octobre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 24 octobre 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Matthijs BOGERS, (gérant),
3. Monsieur Neil James BARNETT (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152348/17.

(110177001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Horizon French Property Partnership I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.976.

En date du 4 novembre 2011, le conseil de commissaire a pris acte de:

1. la démission de Madame Maria Tkachenko, de ses fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat;
2. la nomination de Monsieur Robert Van't Hoeft, né au 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-bas, ayant son adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

En conséquence de ce qui précède, il est à noter que la composition du Conseil de Commissaire aux Comptes est la suivante:

- Marco Weijermans
- Daan Den Boer
- Robert van't Hoef

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Horizon French Property Partnership I S.C.A.
Représentée par Horizon French Property Partnership Management S.à r.l.
Représentée par Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011154049/21.

(110178531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

mpool consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 138.571.

A la suite d'une cession de parts en date du 2 novembre 2011, l'associé unique de mpool consulting S.à.r.l. est:

m))pool AG,
Heinrich-Barth-Str. 1
D-66115 Saarbrücken 250 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152351/13.

(110177850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

All In One Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Carlo GOEDERT
Notaire

Référence de publication: 2011152361/12.

(110177346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 154.570.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 mai 2011.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011152362/13.

(110177791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Alima Gare S.à.r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 1, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 24.484.

—
Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice déposée en date du 29 septembre 2011 sous les références L110155086.

En date du 10 août 2011, les associés de la Société ont décidé de modifier l'adresse du siège social de la Société au:
1, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg
avec effet au 15 août 2011.

Pour extrait conforme et sincère
ALIMA GARE S.à r.l. et Cie
Un Mandataire

Référence de publication: 2011152385/16.

(110177489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Antin Infrastructure Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.092.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152364/10.

(110177692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

ArcelorMittal Commercial Sections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.177.

—
Changement au niveau du Délégué à la gestion journalière

Le Conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière de la société ArcelorMittal Commercial Sections S.A. à Monsieur Amit SENGUPTA, Président du Conseil, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur Nico REUTER, avec date d'effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152368/13.

(110177554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Atelier Métallique DOSTERT Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 4, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 27.679.

—
Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152370/10.

(110177390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.205.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2011 a reconduit pour un terme d'une année le mandat de membre du Conseil de surveillance de:

- Maître Laurent F. DIDISHEIM, avec adresse professionnelle à CH-1205 Genève,
 - Maître Michael J. S. EADES, avec adresse professionnelle à GG-GY1 4BZ St Peter Port (Guernsey - Channel Islands),
 - Monsieur Robert RODERICH, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg,
- leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société en commandite par actions

MIROS INVESTMENT S.A.

Signature

Associé commandité / gérant

Référence de publication: 2011154061/21.

(110178497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Aroc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.411.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AROC S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011152399/11.

(110177475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

AB Cinéma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.730.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152372/10.

(110177687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

AB Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 75.740.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 09 novembre 2011.

Monsieur André Bousser

Administrateur - Délégué

Référence de publication: 2011152373/12.

(110177743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Abakus Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 75.829.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152374/10.

(110177415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.528.700,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} novembre 2011*En date du 1^{er} novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur David KRIEGER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante;

- Madame Ute BRÄUER, gérant de catégorie A
- Madame Tara O'NEILL, gérant de catégorie A
- Monsieur Timothy Joseph CURT, gérant de catégorie A
- Monsieur Luca GALLINELLA gérant de catégorie B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B
- Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

WP IX LuxCo I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011153419/23.

(110178759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ACOBEL INTERNATIONAL S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.726

Date effective: le 26 octobre 2011

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011152376/17.

(110177304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ACOBEL INTERNATIONAL S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.726

Date effective: le 26 octobre 2011

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2011152377/17.

(110177304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Vap International S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.469.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 novembre 2011:

1. Les mandats des administrateurs étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

2. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAP INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011153994/20.

(110179166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and eleven, on the two of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142.827, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of July 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2493, dated October 15, 2011,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on October 11, 2011,

a copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at thirteen million four hundred forty-four thousand Euro (EUR 13,444,000.00) divided into:

- twenty-six thousand six hundred seven (26,607) class A ordinary shares consisting of fourteen thousand eighty-seven (14,087) class A1 shares and twelve thousand five hundred twenty (12,520) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;
- two hundred and eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;
- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

II. That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) and the GP has been authorized until November 20, 2013 to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 6 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on October 11, 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of one million three hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,326,000.00) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirteen million four hundred forty-four thousand Euro (EUR 13,444,000.00) to fourteen million seven hundred seventy thousand Euro (EUR 14,770,000.00), by the creation and issuance of:

- one thousand four hundred (1,400) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;
- one thousand two hundred fifty-two (1,252) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 6 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders. The board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

V. That the two thousand six hundred fifty-two (2,652) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of one million three hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,326,000.00) has been at the free disposal of the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company has therefore been modified and reads as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of fourteen million seven hundred seventy thousand Euro (EUR 14,770,000.00) divided into:

- twenty-nine thousand two hundred fifty-nine (29,259) class A ordinary shares consisting of fifteen thousand four hundred eighty-seven (15,487) class A1 shares and thirteen thousand seven hundred seventy-two (13,772) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, all of which are fully paid up;
- two hundred and eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, all of which are fully paid up;
- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500.00), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the "Ordinary Shares".

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the "Proceeds") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a "Targeted Investment").

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary

Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the "Class C Share", shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the "General Partner"), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) divided into:

- (a) four hundred ninety nine thousand eight hundred nineteen (499,719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;
- (b) one hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, fully paid up; and
- (c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional four hundred seventy thousand four hundred sixty (470.460) class A shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 2 novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.827, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la

dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2493 du 15 octobre 2011,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité, prise en date du 11 octobre 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil de gérance de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions quatre cent quarante-quatre mille Euro (EUR 13,444,000.00) représenté par:

- vingt-six mille six cent sept (26,607) actions ordinaires de classe A consistant en quatorze mille quatre-vingt-sept (14,087) actions de classe A1 et douze mille cinq cent vingt (12,520) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250,000,000.00) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 20 novembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 11 octobre 2011 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence d'un million trois cent vingt-six mille Euro (EUR 1,326,000.00), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de treize millions quatre cent quarante-quatre mille Euro (EUR 13,444,000.00) à quatorze millions sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 14,770,000.00), par la création et l'émission de:

- mille quatre cents (1,400) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées;

- mille deux cent cinquante-deux (1,252) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

V. Que les deux mille six cent cinquante-deux (2,652) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs sus-nommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur les comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme d'un million trois cent vingt-six mille Euro (EUR 1.326.000.00) a été mise à la libre disposition de la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 14,770,000.00) représenté par:

- vingt-neuf mille deux cent cinquante-neuf (29,259) actions ordinaires de classe A consistant en quinze mille quatre cent quatre-vingt-sept (15,487) actions de classe A1 et treize mille sept cent soixante-douze (13,772) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des «Actions Ordinaires».

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires- A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'«Action de Catégorie C», sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le «Commandité»), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250,000,000.00) répartis ainsi:

(a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499,719) actions de catégorie A, chacune de valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

(b) Deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(c) Une (1) Action de Catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre cent soixante-dix mille quatre cent soixante (470,460) actions de catégorie A intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégories A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et

- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14890. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011154363/245.

(110180037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ActualSales Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.355.

—
Extrait de la résolution prise par les Actionnaires de la société en date du 19 aout 2011.

Il a été décidé de:

- Accepter la démission de Monsieur Hugo Enrique PIRES MACEDO de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 19 aout 2011;

- Nommer au titre d'administrateur de la société Monsieur André Eduardo PIRES MACEDO, résidant professionnellement au Rua Joaquim Rocha Cabrai, no. 14-15 D, Lisbonne 1600-086, Portugal, avec effet au 19 aout 2011 et pour un période de six ans.

A partir de cette date, les administrateurs de la société sont donc:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A;

- Monsieur André Eduardo PIRES MACEDO;

- Monsieur Pierre M.O.U. LALOYAU.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154042/20.

(110178575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

—
Je, soussigné,

La société Luxglobal Management S. à r.l.

domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par ta présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ACOBEL INTERNATIONAL S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.726

Date effective: le 26 octobre 2011

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2011

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Hendrik H. J. KEMMERLING / Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011152378/17.

(110177304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

—
Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ACOBEL INTERNATIONAL S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.726

Date effective: le 26 octobre 2011

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2011152379/17.

(110177304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.374,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.857.

Extrait des Résolutions des associés du 3 novembre 2011

Les associés de Invesco Asia RE Korea Holdings S.à r.l. (la «société»), ont décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Monsieur Mark Weeden de son poste de Gérant de la Société;
2. D'accepter la démission de Madame Muriel Grandmaison de son poste de Gérant de la Société;
3. De nommer Monsieur Fabrice Coste, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. De nommer Madame Marion Géniaux, née le 24 janvier 1984 à Bordeaux, en France, ayant pour adresse professionnelle 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Muriel Grandmaison

Company Administrator

Référence de publication: 2011154053/20.

(110178504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

CEP III Investment 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.811.105,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.144.

In the year two thousand and eleven, on third day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Investment 16 S.à r.l. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 145 (the "Sole Shareholder"),,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee at notary Kessler with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of proxy given on September 30, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of CEP III Investment 17 S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161 144, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1845 dated August 11, 2011.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into British Pounds.

IV. The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to eleven thousand one hundred and five British Pounds (GBP 11,105) represented by eleven thousand one hundred and five (11,105) shares of one British Pound (GBP 1) of nominal value each;

V. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000) to raise it from its current amount of eleven thousand one hundred and five British

Pounds (GBP 11,105) to one million eight hundred eleven thousand one hundred and five British Pounds (GBP 1,811,105) by the creation and issuance of one million eight hundred thousand (1,800,000) shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the “New Shares”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented by its proxy holder as here above stated, declares to subscribe for one million eight hundred thousand (1,800,000) New Shares and to fully pay them up in the nominal amount of one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000), by a contribution in kind consisting in the conversion of claims in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company. Evidence of the existence and value of such contribution in kind is given to the notary in the form of an interim balance sheet of the Company as at October 3, 2011,. Thereupon, the said subscription is accepted and the above mentioned one million eight hundred thousand (1,800,000) New Shares are allotted to the Sole Shareholder.

VI. Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company’s articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed one million eight hundred eleven thousand one hundred and five British Pounds (GBP 1,811,105) represented by one million eight hundred eleven thousand one hundred and five (1,811,105) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.”

VII. The Sole Shareholder resolves to grant authorisation to any one manager of the Company to act individually, to amend and sign the shareholders’ register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more general, to carry out any necessary action in relation to the present resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at three thousand euro (€ 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le troisième jour du mois d’octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEP III Investment 16 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 145, (l’ «Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Da Chao-Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 30 septembre 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Le comparant est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CEP III Investment 17 S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 144, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1845, en date du 11 août 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1) chacune.

III. L’Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société d’Euros en Livres Sterling.

IV. L’Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) en onze mille cent cinq Livres Sterling (GBP 11.105), représenté par onze mille cent cinq (11.105) parts sociales d’une valeur nominale d’une Livre Sterling (GBP 1) chacune,

V. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent mille Livres Sterling (GBP 1.800.000) pour le porter de son montant actuel de onze mille cent cinq Livres Sterling (GBP 11.105) à un million huit cent onze mille cent cinq Livres Sterling (GBP 1.811,105) par la création et l'émission d'un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, dûment représenté par son mandataire comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les un million huit cent mille (1.800.000) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à valeur nominale pour un montant total d'un million huit cent mille Livres Sterling (GBP 1.800.000) par un apport en nature consistant en la conversion de créances du même montant détenue par l'Associé Unique envers la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature est donnée au notaire sous la forme d'un bilan intérimaire de la Société au 3 octobre 2011. Sur quoi, ladite souscription est acceptée et les un million huit cent mille (1.800.000) Nouvelle Parts Sociales susmentionnées sont allouées à l'Associé Unique,

VI. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million huit cent onze mille cent cinq Livres Sterling (GBP 1,811,105) représenté par un million huit cent onze mille cent cinq (1,811,105) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.”

VII. L'Associé Unique décide de donner autorisation à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011152447/122.

(110177364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Acobel International S.A. avec effet au 26 octobre 2011.

Luxembourg, 7 novembre 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2011152380/13.

(110177903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Actalis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.969.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152382/10.

(110177375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Am Bureck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152390/9.

(110177303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Ourakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 novembre 2011 à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, résidant professionnellement 38/40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Pedro Miguel DA FONSECA GONÇALVES, employé privé, résidant professionnellement 38/40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

Commissaire aux Comptes

SERVICAC S.à.r.l, société ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre PROBST, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011152879/22.

(110177774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Console S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 55, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 157.871.

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Bharat PATEL, employé privé, demeurant à L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale, né à Vadoli (Inde), le 27 août 1966,

ici représenté par Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "CONSOLE S.à r.l.", avec siège social à Schuttrange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 décembre 2010, publié

au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 380 du 25 février 2011, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Schuttrange à L-6137 Junglinster, 18, rue Neuve.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Version anglaise de l'article 5:

Art. 5. The registered office is established in Junglinster. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Troisième résolution

L'associé unique constate la démission de Monsieur Simon HEWITT de son poste de gérant administratif et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

La Société sera désormais gérée par un gérant unique savoir Monsieur Bharat PATEL, prénommé.

Quatrième résolution

L'associé unique requiert le notaire de documenter la cession de parts suivantes:

Cession de parts

Monsieur Bharat PATEL, prénommé, propriétaire de 100 (cent) parts sociales déclare céder par les présentes 49 (quarante-neuf) parts sociales à Monsieur John HULME, employé privé, né à Ashton Under Lyne (Royaume-Uni) le 31 mars 1965, demeurant à L-6137 Junglinster, 18, rue Neuve, ici représenté par Madame Danielle KRISCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

au prix de EUR 6.125.-(six mille cent vingt-cinq euros).

Ce prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour et participera aux bénéfices à partir du même jour.

Monsieur Bharat PATEL, prénommé, dûment représenté par Madame Danielle Kirsch, agissant en sa qualité de gérant déclare accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée au nom de la Société conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47714. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154335/53.

(110179614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

En date du 7 novembre 2011, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social afin de le porter à un montant de 1 420 Euros.

Les 42 000 nouvelles parts sociales créées à cet effet ont été souscrites par AOL Europe, déjà associée de la Société.

AOL Europe détient 141 999 parts sociales

EJV Reorganization, Inc détient 1 part sociale

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011152393/16.

(110177831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Aqualux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 12.849.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152394/9.

(110177511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Arc Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.631.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Madame Orietta RIMI, employée privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011152395/13.

(110177947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.738.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu en date 6 décembre 2010

Le Conseil d'Administration prend note et accepte la démission de Madame Marie-France Nava de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration nomme en remplacement, en qualité d'administrateur, Madame Martine Krattinger, administrateur, née le 27/04/1955 à Guin (Suisse), demeurant 146 Clos du Marais de Clery F-74930 Reignier (France).

Pour la durée du mandat restant à courir des administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2015.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011152454/16.

(110177755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Promidée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 62.426.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155411/10.

(110180083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.
